Image not found or type unknown

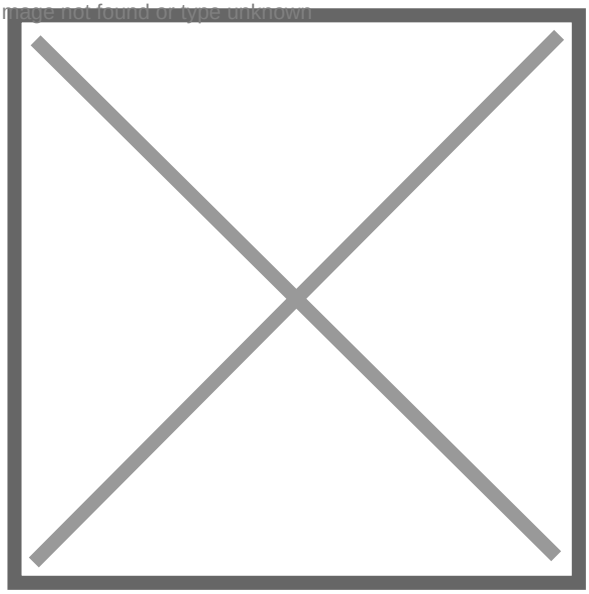

Propriété industrielle renseignements pour dépôt de brevet

Par **pureshore**, le **12/12/2012** à **20:31**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir une précision, un concept comme une e-card pourrait elle faire l'objet d'un dépôt et si oui dans quelle catégorie (brevet, marque, dessin ou modèle).

L'e-card est bien sur un exemple disons que cela est apparenté à un produit électronique, merci d'avance pour réponse.

cordialement

Par **NOSZI**, le **13/12/2012** à **13:09**

Bonjour,
Un concept n'est en soi pas appropriable. Seuls les applications concrètes le seraient éventuellement.

Un brevet doit être nouveau.
Une marque doit permettre d'identifier l'origine commerciale des produits et services auxquels elle s'applique en les distinguant de ceux des concurrents.
Un dessin ou modèle protège l'apparence extérieure d'un produit (par exemple ses caractéristiques ornementales), si elle est nouvelle.

Cordialement

Par **pureshore**, le **13/12/2012** à **22:22**

Bonsoir,

donc si je suis votre raisonnement, admettons que j'inventerais un site internet en 4 dimensions (c'est un exemple bien entendu fictif) rien ne me permet de garantir son concept ?

cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés